

Programme ÉQUITÉ Afrique de l'Ouest : une seconde phase pour changer l'échelle des impacts économiques du commerce équitable et accélérer la transition agroécologique

Commerce Équitable France et AVSF (Agronomes et Vétérinaires sans frontières) signent aujourd'hui avec l'Agence Française de Développement (AFD) une convention de 7,8 millions d'euros pour financer la seconde phase du Programme Équité et Afrique de l'Ouest qui vise à renforcer les filières de commerce équitable sur la zone pour diminuer la pauvreté et améliorer la résilience des petits producteurs face au changement climatique.

Cette nouvelle phase du programme doit permettre de déployer les résultats prometteurs des 3 premières années : les prix stables et rémunérateurs du commerce équitable sont des facteurs d'accélération de la transition écologique et sociale des filières cacao, karité, anacarde et fruits, dans la région.

Des résultats prometteurs alliant réduction de la pauvreté et protection de la biodiversité

Augmentation de plus de 300% des ventes de karité, fruits et cacao certifiées bio et équitables en 2 ans, réduction de 50% des quantités de bois chauffe consommées par les unités de transformation des coopératives de karité et anacarde, augmentation de 39% du revenu des transformatrices maliennes, etc. : voici quelques-uns des résultats prometteurs de la première phase du programme ÉQUITÉ mise en œuvre entre 2016 et 2019.

Afin d'accélérer la transition écologique et sociale dans la sous-région, l'AFD a décidé de booster le commerce équitable en Afrique de l'Ouest en finançant une seconde phase du programme pour un montant de 7,8 millions d'euros pour une durée de 4 ans dans 6 pays : Côte d'Ivoire, Burkina-Faso, Mali, Ghana, Togo et Bénin.

Le Programme ÉQUITÉ - Afrique de l'Ouest s'articule autour d'une stratégie innovante qui allie :

1. Le financement en direct des projets de développement économique durable des coopératives de petits producteur·rice·s de commerce équitable
2. Un renforcement de l'influence des plateformes nationales de commerce équitable et des labels
3. La dynamisation du marché du commerce équitable pour garantir des débouchés rémunérateurs aux producteur·rice·s
4. Des connexions fortes avec le monde de la recherche pour répondre aux défis de la transition agroécologique, mesurer les impacts et diffuser les innovations

Pour Marc Dufumier, agronome et président de Commerce Équitable France : « *Les innovations agroécologiques déployées dans le cadre du programme ÉQUITÉ témoignent de la capacité réelle des paysan·nes et de leurs organisations à identifier les défis environnementaux auxquels ils font face - et les solutions adaptées à mettre en œuvre pour y répondre : installation de parcelles agro-forestières, conversion vers l'agriculture biologique, fertilisation organique des cacaoyères, etc. »*

Une phase 2 pour accélérer la transition écologique en Afrique de l'Ouest avec le commerce équitable

Les producteur-rice-s, et notamment celles et ceux d'Afrique de l'Ouest, sont parmi les plus pauvres de la planète et ils subissent de plein fouet les conséquences des changements climatiques. Le commerce équitable constitue une **opportunité d'améliorer leurs revenus**, de créer des emplois et de **diminuer la pauvreté** dans les territoires ruraux.

Les prix rémunérateurs du commerce équitable constituent des éléments puissants pour accélérer la transition agroécologique : ils permettent aux producteur-rice-s et à leurs coopératives d'investir dans des modes de production plus résilients et moins émetteurs de gaz à effets de serre.

La seconde phase du programme ÉQUITÉ - Afrique de l'Ouest a pour ambition de changer l'échelle des impacts du commerce équitable et d'accélérer la transition agroécologique en Afrique de l'ouest. « *Nous nous réjouissons que l'AFD identifie le commerce équitable comme un outil efficace d'atteinte des Objectifs de Développement Durable en Afrique de l'Ouest. Les projets agroécologiques des coopératives soutenues lors de la 1ere phase nécessitent désormais d'être portés à l'échelle. Ces innovations méritent également d'être largement diffusées pour accélérer la transition agroécologique, notamment au sein de la filière cacao en Côte d'Ivoire.* » déclare Frédéric Apollin, Directeur général d'AVSF, co-maîtrise d'ouvrage du programme.

Parmi les nouveautés de cette seconde phase :

- ✓ un fonds pilote pour la transition agroforestière des coopératives de cacao en Côte d'Ivoire
- ✓ un accès facilité des coopératives ouest-africaines aux financements bancaires
- ✓ un appui stratégique à l'émancipation économique des femmes
- ✓ Le déploiement de technologies innovantes permettant aux coopératives de petits producteur-rice-s de renforcer la traçabilité de leurs produits et de lutter contre la déforestation
- ✓ Une montée en puissance des synergies entre commerce équitable et agriculture biologique

« *Cette seconde phase de projet va également permettre aux producteur-rice-s ouest-africains de mieux faire entendre leurs voix auprès des autorités nationales et de défendre une organisation des filières agricoles plus respectueuse de l'environnement et de la justice sociale à travers la consolidation de plateformes nationales de commerce équitable, essentielles à la construction de politiques publiques concertées et durables au Sud.* » précise **Julie Stoll**, Déléguée générale de Commerce Équitable France.